

MAIRIE
DE
BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 02/07/2026

Séance du 18 juin 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 54

Étaient présents : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 3), M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFRASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCCART, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémie JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Héléne MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Patrick JACQUES

Étaient absents : M. Bruno CAIRE, Mme Laura GINIOT, Mme Eléonore METZGER, Mme Manon MONNIER, M. Jean-Pascal REYES

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Bruno CAIRE à M. Guillaume BAILLY, Mme Laura GINIOT à M. Jérémie JEANVOINE, Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Patrick VERDIER, Mme Manon MONNIER à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Pascal REYES à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER

OBJET : 54 - Motion relative à la lutte contre les LGBTQIA+phobies et au soutien aux associations engagées pour l'égalité des droits et la dignité humaine

Délibération n° 008361

Motion relative à la lutte contre les LGBTQIA+phobies et au soutien aux associations engagées pour l'égalité des droits et la dignité humaine

Rapporteur : M. Jérémy JEANVOINE, Conseiller Municipal

Quelques semaines après le 17 mai, Journée internationale de lutte contre les LGBTQIA+phobies, qui a été précédé à Besançon par la marche militante organisée par les associations contre les discriminations et violences visant les personnes LGBTQIA+, et à l'occasion de ce mois des Fiertés, le Conseil municipal souhaite réaffirmer son attachement indéfectible aux valeurs d'égalité, de dignité humaine et de respect de toutes les orientations sexuelles et identités de genre.

Alors que notre société devrait progresser vers davantage d'inclusion et de protection des droits fondamentaux, les chiffres récents témoignent au contraire d'une recrudescence préoccupante des violences et discriminations anti-LGBTQIA+ en France. Nous ne pouvons rester silencieux face à cela.

Le 30 mai dernier à Metz, Noahm, 19 ans, est insulté et tabassé en pleine rue en raison de son expression de genre et de la présomption de son homosexualité. Il meurt le 2 juin des suites de cette agression. Les haines et les violences LGBTQIA+phobes tuent encore.

Selon les données du ministère de l'Intérieur publiées en mai 2025, les infractions anti-LGBT+ enregistrées par les services de police et de gendarmerie ont encore augmenté de 5 % en 2024, atteignant près de 4 800 faits recensés. Cette hausse s'inscrit dans une tendance continue depuis plusieurs années. En Franche-Comté notamment, ce sont 75 dépôts de plaintes qui ont été enregistrés en 2025.

Le rapport annuel 2026 de l'association SOS homophobie fait également état d'un « climat de plus en plus anxiogène et délétère ». L'association alerte sur « la montée de courants réactionnaires et conservateurs véhiculant une parole hostile de plus en plus décomplexée ». Des offensives idéologiques visant les personnes LGBTQIA+. En 2025, elle a recensé 1771 cas de LGBTQIA+phobies, mais l'association rappelle que ces témoignages sont volontaires. Combien de personnes taisent leur souffrance, par peur ou par résignation ? Combien d'humiliations, de discriminations, d'agressions, ne sont pas rendus visibles ?

Ces violences ne sont pas abstraites. Elles sont verbales ou physiques, et elles touchent des personnes dans leur quotidien : dans l'espace public, au travail, à l'école, dans le sport, sur les réseaux sociaux, dans les médias, avec son voisinage ou parfois au sein même de leur famille. Elles fragilisent particulièrement les jeunes LGBTQIA+ et toutes celles et ceux qui vivent déjà des situations de vulnérabilité.

Face à cette réalité, les associations locales jouent un rôle essentiel. Par leur présence de terrain, leur travail d'écoute, d'accompagnement, de prévention, de sensibilisation et d'éducation populaire, elles constituent un rempart indispensable contre les discriminations et l'isolement. Elles participent activement à faire vivre, à Besançon comme ailleurs, les valeurs de solidarité, de respect et d'émancipation.

C'est pourquoi, le Conseil municipal de Besançon :

- condamne avec la plus grande fermeté toutes les formes de LGBTQIA+phobies, qu'elles soient verbales, psychologiques, physiques, institutionnelles ou numériques ;
- exprime sa solidarité avec les victimes de discriminations et de violences LGBTQIA+phobes ;
- réaffirme l'attachement de la Ville aux principes d'égalité, de lutte contre les discriminations et de respect des droits humains et rappelle que dans notre ville, chacune et chacun est libre de vivre sa vie ;
- salue l'engagement des associations locales mobilisées quotidiennement pour accompagner les personnes LGBTQIA+ et lutter contre toutes les formes de haine ;

- demande le maintien et le renforcement des moyens humains, matériels et financiers alloués par la Ville pour les années à venir, permettant à ces associations d'exercer leurs missions dans la durée ;
- encourage le développement d'actions de sensibilisation et de prévention auprès du grand public, des établissements scolaires de la Ville, des structures sportives, culturelles et de jeunesse ;
- rappelle enfin que la lutte contre les LGBTQIA+phobies est une responsabilité collective et appelle l'ensemble des acteurs publics à faire preuve de vigilance face à la banalisation des discours discriminatoires ;
- demande au Gouvernement d'agir pleinement contre les discriminations LGBTQIA+phobes en augmentant les moyens consacrés et en renforçant les actions de prévention, de formation, d'accompagnement des victimes et de répression contre les violences et discours de haine.

Parce qu'aucune personne ne devrait subir de violence, d'insulte ou de discrimination pour ce qu'elle est ou pour qui elle aime, la Ville de Besançon doit continuer à porter une parole claire, ferme et engagée en faveur de l'égalité et de la dignité de toutes et tous.

A la majorité des suffrages exprimés, 42 contre, la motion est rejetée.

Motion rejetée à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 13

Contre : 42

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

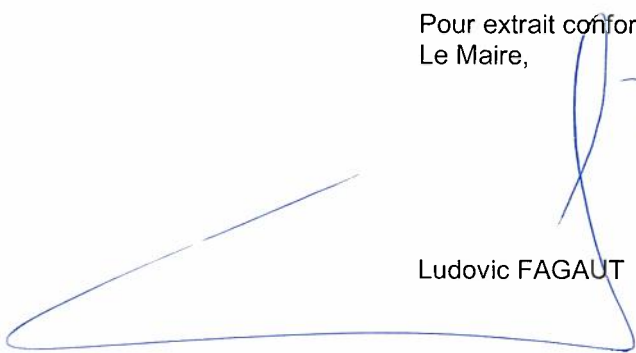
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Le Secrétaire de séance,



Patrick JACQUES,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic FAGAUT